

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 03616 Numéro SIREN : 801 941 063 Nom ou dénomination : A.T.C INGENIERIE
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2018 sous le numéro de dépôt 19438

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts).

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

19438

DGFIP N° 2033-A 2018

Désignation de l'entreprise		SASUA.T.C. INGENIERIE		Néant		*
Adresse de l'entreprise		83 RUE ROMAIN ROLLAND		93260 LES LILAS		
Numéro SIRET *		80194106300019				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12
				Exercice N clos le		31/12/2017
ACTIF				Brut	Amortissements-Provisions	Net
				1	2	3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014	746	016	746
	Immobilisations corporelles *	028	23 981	030	3 540	20 440
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
	Total I (5)	044	24 727	048	4 287	20 440
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	29 803	070	29 803
		Autres * (3)	072	2 917	074	2 917
	Valeurs mobilières de placement	080	50	082	50	
	Disponibilités	084	41 012	086	41 012	
	Charges constatées d'avance *	092	8 374	094	8 374	
	Total II	096	82 158	098	82 158	
	Total général (I + II)	110	106 886	112	4 287	102 599
PASSIF				Exercice N	NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	3 500			
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	350			
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)	132				
	Report à nouveau	134	16 487			
	Résultat de l'exercice	136	8 799			
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	29 137			
	Provisions pour risques et charges	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	24 048			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	9 873			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N :)	169	39 539			
	Produits constatés d'avance	174				
Total III	176	73 461				
Total général (I + II + III)	180	102 599				
RENOUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2018

Désignation de l'entreprise SASU A.T.C. INGENIERIE

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2017

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
				217		218	121 131		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226			
Autres produits					230	6 473			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	127 604		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stock (marchandises)*					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : 7 569 - immobilier :)				242	53 695		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	659	244	1 975		
	Rémunérations du personnel*					250	37 134		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	13 498		
	Dotations aux amortissements*					254	6 979		
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	0		
		{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	113 284		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	14 320		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		0	Charges financières (V)	294	755		
	Produits exceptionnels (IV)					290	5 500		
	Charges exceptionnelles (VI)	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art.217 octies)		347		300	8 675		
		{ dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)		348					
	Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	1 591		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	8 799		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2			312	8 799	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033.NOT-SD)				324	1 591			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écart des valeurs Liquidatives sur OPCVM*	248	330	214		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un Crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensée réinté- gration (art.239 sexies D)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
Dédutions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138				
	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	991		Fole de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990				
	Dont Divers	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		350	
		Créance due au report en arrière du déficit			346				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	10 604	354
	Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *				356			
Déficits antérieurs reportables: *dont imputés sur le résultat :						360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	10 604	372	

COMPTE DE RESULTAT

Résultat fiscal

Divers à réintégrer	Montant
Contraventions	214
Total	214

SASU A.T.C. INGENIERIE

ANNEXE

A.T.C. INGENIERIE
83 RUE ROMAIN ROLLAND
93260 – LES LILAS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2017**, dont le total est de **102 599 Euros** dégage un résultat positif de **8 799 Euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période s'échelonnant du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, du code de commerce (Art 123-12 à 123-23) du décret du 29-11-1983, ainsi que du règlement du CRC 99-03 du 29-04-1999 relatif à la révision du plan comptable.

Il est à noter que lors de la première application du nouveau PGC en 2005, il a été choisi la **METHODE PROSPECTIVE**, et il a été fait l'application des modifications du règlement CRC 99-03 et CRC 2002-10 relatif, à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, ainsi que CRC 2004-06 concernant la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques de l'exercice

Faits marquants :

NEANT

Changements de méthode :

Aucune nouvelle option n'a été prise durant l'exercice

Evènements postérieurs à la clôture :

NEANT

Méthodes d'évaluation

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à l'exception des immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

I – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles non amortissables sont les suivantes :

- Fonds de commerce

Le fonds de commerce n'est pas amorti ; il fait l'objet d'une appréciation régulière lors de survenance d'éléments susceptibles de remettre en cause sa valeur. Lorsque sa valeur actuelle, fondée sur les critères ayant prévalu lors de son acquisition s'avère inférieure de façon durable à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

Les immobilisations incorporelles amortissables sont les suivantes :

- Frais d'établissement
- Frais de développement
- Concessions, brevets et droits similaires
- Logiciels

II – Immobilisations corporelles

Il s'agit des dépenses qui satisfont aux critères suivants :

- Le bien est détenu par l'entité soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins administratives.

- La durée d'utilisation prévisionnelle excède un exercice.
- La dépense réalisée générera des avantages économiques futurs.

Le mode d'amortissement linéaire est retenu comme amortissement économique. Les possibilités fiscales d'amortissements complémentaires sont constatées en amortissements dérogatoires.

a – Immobilisations non décomposées

Les durées retenues sont les suivantes :

- Matériel et outillage..... 4 à 5 ans
- Agencements et installation..... 7 à 10 ans
- Matériel de transport..... 2 à 4 ans
- Mobilier de bureau 5 ans
- Matériel informatique 3 à 5 ans

Notre PME entre dans le champ d'application de la méthode simplifiée, aussi il a été maintenu l'amortissement sur la durée d'usage

b – Immobilisations décomposables

Si les éléments constitutifs d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu (Art 311-2 PCG)

A chaque clôture, s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a perdu de manière significative de sa valeur, il est procédé à un test de dépréciation. La comptabilisation d'une dépréciation modifiera prospectivement la base amortissable de l'actif concerné.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée. Les événements significatifs de l'exercice ont été les suivants :

NEANT

Stocks

Les stocks sont valorisés au prix de revient en méthode première entrée première sortie

Les intérêts ont exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Crédit d'impôts compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année 2017 a été constaté pour un montant de 0 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Etat des échéances des créances et dettes

Vous trouverez le détail des échéances des diverses créances et dettes de la société au tableau joint en annexe du bilan.

Etat des provisions

Vous trouverez le détail des provisions de la société au tableau joint en annexe du bilan.

Autres provisions

NEANT

Charges et produits constatés d'avance

Vous trouverez les informations relatives à ces charges et produits au tableau joint en annexe.

Charges à payer et produits à recevoir

Vous trouverez les informations relatives à ces charges et produits au tableau joint en annexe.

Indemnités de fin de carrière

Lors de son départ à la retraite, le personnel perçoit des indemnités de fin de carrière selon les règles définies dans les conventions collectives.

La société n'a pas constaté ses engagements sous forme de provision.

Le montant de son engagement est estimé à la somme de € 0 à la clôture de l'exercice.

Médailles du travail

Le caractère non significatif nous a conduit à ne pas constater de provision.

Compte Personnel de Formation (CPF)

Les droits acquis n'ont pas fait l'objet d'évaluation à la clôture de l'exercice.

Opérations en devises

NEANT

Opérations à long terme

NEANT

Passifs éventuels

NEANT

Entreprises liées

Vous trouverez les informations relatives aux entreprises liées au tableau joint en annexe du bilan.

Composition du capital social

Le capital social de la société d'une valeur totale de €. 3 500,00 entièrement libérés.

(Nombre de parts : 35

Valeur : 100,00)

PRODUITS A RECEVOIR

Montants des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Immobilisations financières	
- Intérêts courus	
Clients	
- Factures à établir	239
Autres créances	
- Fournisseurs, rabais, remises, ristournes et avoirs à obtenir	
- Personnel	
- Organismes sociaux	
- Etat	
- Autres produits à recevoir	
Trésorerie	
- Intérêts courus à recevoir	

CHARGES A PAYER

Rattachés aux postes des dettes	Déductibles	Non déductibles
Dettes financières		
- Intérêts courus non échus	16	
Fournisseurs		
- Factures non parvenues	7 512	
Personnel		
- Congés à payer		
- Autres charges à payer		
- Participation		
Organismes sociaux		
- Charges sur congés à payer		
- Autres charges à payer		
Etat	536	
Associés		
Autres dettes		
- Clients, remises, rabais, ristournes et avoirs à accorder		
- Charges à payer diverses		
Trésorerie		
- Intérêts courus à payer	100	
- Intérêts courus sur concours bancaires		

PRODUITS CONSTATES D' AVANCE

	Montant
Produits d' exploitation	
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	

CHARGES CONSTATEES D' AVANCE

	Montant
Charges d' exploitation	8 374
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	8 374

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SASU A.T.C. INGENIERIE

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	746	412		414		416	746	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 112	442		444		446	2 112	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	23 292	462	20 000	464	23 292	466	20 000	
	Autres immobilisations corporelles	470	1 143	472	1 869	474	1 143	476	1 869	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	27 293	492	21 869	494	24 435	496	24 727	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500	645	502	100	504		506	746
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 366	532	528	534		536	1 894
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	10 571	552	5 833	554	15 205	556	1 200
	Autres immobilisations corporelles	560	996	562	517	564	1 068	566	446
TOTAL		570	13 581	572	6 979	574	16 273	576	4 287

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5
	Matériel de transport	Matériel de bureau			
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12.8 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1	23 292	15 205	8 086	5 500	-2 586			
2	1 143	1 068	74		-74			
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 24 435	580 16 273	582 8 161	584 5 500	586 -2 661	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591	
TOTAL					596 -2 661	585	597	599

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 *Septies*
A bis du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SASU A.T.C. INGENIERIE

Néant ☐ *

I										RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice									
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606											
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607											
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616											
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626											
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636											
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646											
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656											
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666											
TOTAL		680		682		684		686											

B				C			
MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715	2			
Constructions	720		725	3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	5			
Matériel de transport	750		755	6			
Autres immobilisations corporelles	760		765	7			
TOTAL	770		775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780

II		DÉFICITS REPORTABLES		III		DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits reportables		984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice		129	
Total des déficits restant à reporter		870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (Art. L3211-1 du Code des Transports)		800	

VI		DIVERS	
Primes de cotisations complémentaires facultatives		381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant		380	
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	24 226
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	5 528
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 <i>acties</i> du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

• Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SASU A.T.C INGENIERIE

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle au capital de 3 500 Euros

Siège Social : 83 Rue Romain Rolland

93260 – LES LILAS

RCS BOBIGNY 801 941 063

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 19 JUIN 2018

Le mardi 19 Juin 2018, à Les lilas,

Monsieur TOUATI Kamal, demeurant au 83 Rue Romain Rolland 93 260 LES LILAS,

Associé unique de la Société « A.T.C. INGENIERIE »

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur TOUATI Kamal, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos au 31 Décembre 2017.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017
- l'affectation des résultats de cet exercice
- La rémunération du président

PREMIERE DECISION :

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 8 799 Euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIEME DECISION :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 8 799 Euros de la manière suivante :

Report à nouveau antérieur créateur : 16 487 Euros

Réserve légale : 350 Euros

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 8 799 Euros

Affectation au Report à nouveau pour 8 799 Euros.

Soit un total à la réserve Légale de 350 Euros

Soit un total au Report à nouveau de 25 286 Euros

TROISIEME DECISION :

L'associé unique de la société décide d'être rémunéré pour ses fonctions de Président de la Société pour l'exercice clôturé.

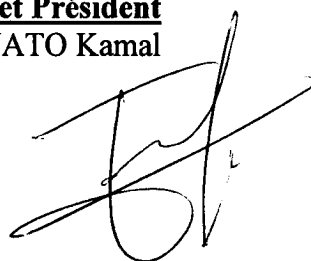
L'associé unique déclare percevoir une rémunération brute de 39 134.21 € (trente neuf mille cent trente quatre euros et vingt et un cents

QUATRIEME DECISION :

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Associé et Président
Mr TOUATO Kamal



SASU A.T.C INGENIERIE

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle au capital de 3 500 Euros

Siège Social : 83 Rue Romain Rolland

93260 – LES LILAS

RCS BOBIGNY 801 941 063

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 19 JUIN 2018
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Affectation du résultat :

Report à nouveau antérieur créateur : 16 487 Euros

Réserve légale : 350 Euros

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 8 799 Euros

Affectation au Report à nouveau pour 8 799 Euros.

Total de la Réserve Légale : 350 Euros

Total du Report à nouveau : 25 286 Euros

Pour copie certifiée conforme

Le Président
Mr TOUATI Kamal

